

Rectifications :

Les rectifications suivantes devraient être ajoutées à celles qui ont été présentées dans le document Rectification aux mémoires déposé dans la semaine du 5 juin 2006.

MÉMOIRE DM8 : PRÉSENTÉ PAR LES RÉSIDENTS DU LAC MALFAIT

*Page 21*

*« Comme il y aura à peine 800 mètres (0.5 milles) entre certaines maisons situées autour du lac Malfait et ces éoliennes de 400 pieds de hauteur, nous nous sentons concernés. »*

**Rectification : nous devrions lire :**

***« Comme il y aura à peine 905 mètres (0.56 milles) entre certaines maisons situées autour du lac Malfait et ces éoliennes de 400 pieds de hauteur, nous nous sentons concernés. »***

*Page 23*

*« Nous rappelons ici qu'au lac Malfait, les éoliennes les plus proches des chalets, sont situées à seulement 800 mètres ... »*

**Rectification : nous devrions lire :**

***« Nous rappelons ici qu'au lac Malfait, les éoliennes les plus proches des chalets, sont situées à seulement 905 mètres ... »***

## MÉMOIRE DM 20 : PRÉSENTÉ PAR M. LOUIS DRAINVILLE

Le présent document vise à corriger certaines affirmations faites par M. Louis Drainville dans son mémoire intitulé « À la mémoire de St-Ulric et St-Léandre ». En effet, le document contient certaines affirmations ou sous-entendus à l'effet qu'aucun organisme du milieu forestier et agricole n'ait été consulté. M. Drainville questionne même les compétences professionnelles et les connaissances des responsables de l'étude ainsi que la légalité des actes commis lors de la réalisation de l'étude. Il nous apparaît dès lors essentiel de corriger ses affirmations non fondées.

*Page 10*

« Je questionne profondément la compétence professionnelle des personnes responsables de l'étude relativement à leurs connaissances du monde rural, du milieu agricole et du milieu forestier en général. »

### **Rectification :**

***L'acquisition des connaissances forestières de la zone d'étude a été réalisée par M. Jean-François Hudon, ing. f. membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec (OIFQ) depuis 2001. M. Hudon œuvre pour la firme de consultant Activa Environnement basée dans la Baie des Chaleurs en Gaspésie. Il y a occupé le poste de chargé de projets pendant 3 ans avant de devenir responsable du département de la gestion du territoire. Ce dernier possède une solide connaissance du milieu forestier et de la gestion du territoire, mais aussi de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent pour y avoir œuvré depuis plus de cinq ans. Il œuvre régulièrement avec plusieurs intervenants du monde forestier, tant au niveau de la forêt publique que privée et possède les connaissances et l'expertise nécessaire à la réalisation de tels mandats. M. Hudon a également collaboré à la réalisation d'autres études d'impacts concernant l'implantation de parc éolien.***

***L'acquisition des connaissances du milieu agricole de la zone d'étude a été réalisée par M<sup>me</sup> Dominique Martin, agronome et membre de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) depuis 2004 et chargée de projets pour la firme Activa Environnement depuis 2 ans. Cette dernière a été assistée par M<sup>me</sup> Audrey Simard, également agronome et membre de l'OAQ depuis 2003. Ces dernières possèdent l'expertise et les connaissances du milieu agricole régional nécessaires à la réalisation de tels mandats et elles ont agi avec professionnalisme tout au long du mandat.***

« Pas de rencontre préalable du milieu agricole et forestier et de leurs organisations pas de consultation des PAEF... Je questionne par le fait même la légalité des actes contenus dans l'étude d'impact, touchant les secteurs de l'agronomie et la pratique du génie forestier... »

**Rectification :**

***Il s'avère très important de préciser que l'ensemble des actes commis par l'ingénieur forestier et les agronomes affectés à ce dossier a respecté en tout point les lois et règlements en vigueur au Québec et qu'ils ont été faits conformément au code de déontologie des Ingénieurs forestiers et des Agronomes du Québec.***

« Pas de rencontre préalable du milieu agricole et forestier et de leurs organisations ... »

**Rectification :**

***Il s'avère également important, pour rectifier les faits, de mentionner que plusieurs organismes liés à la gestion du territoire forestier et agricole ont été consultés lors de la réalisation du mandat. En effet, l'élaboration du portrait forestier a nécessité la consultation de plusieurs techniciens, ingénieurs forestiers et autres personnes-ressources des organismes suivants :***

- ***L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-St-Laurent (AMVFPB) (Rimouski);***
- ***Le MRNF (Secteur Forêt) Bureau régional et unité de gestion du Bas-Saint-Laurent (Rimouski);***
- ***La MRC de Matapédia (Amqui);***
- ***La MRC de Matane (Matane);***
- ***La société d'exploitation des ressources de la Métis (St-Gabriel);***
- ***La société d'exploitation des ressources de la Vallée (Lac-au-Saumon);***
- ***La société d'exploitation des Monts (Matane);***
- ***La CPTAQ (Québec) a également été consultée à propos des érablières situées en zone agricole.***

***Il va sans dire que plusieurs documents ont également été consultés tout au long du mandat pour compléter l'information recueillie auprès des intervenants tels que le plan de protection et de mise en valeur de la forêt***

***privée (PPMV) de l'Agence forestière, les schémas d'aménagement et les RCI des MRC concernées et bien d'autres encore. Il faut toutefois préciser que certaines données sont de nature privée et qu'elles ne peuvent être consultées sans le consentement du propriétaire. C'est d'ailleurs le cas des PAEF qui appartiennent aux agriculteurs et qui ne peuvent pas être divulgués par un organisme public sans le consentement des propriétaires concernés.***

***Enfin, un inventaire terrain a été réalisé pour confirmer/infirmer le potentiel acéricole des érablières de la zone potentiellement affectée par des éoliennes. L'inventaire a été réalisé en bonne et due forme par un technicien forestier ayant plus de 20 ans d'expérience et supervisé par un ingénieur forestier, soit M. Jean-François Hudon, ing. f.***

***Au même titre que pour le milieu forestier, le portrait agricole a nécessité la consultation de différents organismes concernés par la gestion du milieu agricole. En effet, des techniciens, agronomes et autres personnes-ressources des organismes suivants ont été consultés :***

- ***Le MAPAQ, Centre de services de Matane et Direction régionale de Rimouski;***
- ***La financière agricole, Siège social (Saint-Romuald) et Centre de services de Rimouski;***
- ***La CPTAQ (Québec);***
- ***L'Institut de recherche et développement en agroenvironnement inc. (IRDA) (Québec);***

***Mentionnons aussi que tous les agriculteurs concernés ont été ou seront consultés dans le cadre des demandes d'autorisation pour des utilisations autres que l'agriculture auprès de la CPTAQ et pour la signature des ententes avec le promoteur.***